

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D’ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal d’Alberville, tenue le 6 juillet 2026 à 20h00, à l’édifice municipal d’Alberville, à la salle communautaire, sous la présidence du maire, M. Martin Landry

SONT PRÉSENTS: MESDAMES : GILBERTE POTVIN, DENISE DESMARAIS ET CATHERINE LAROCHELLE

 MONSIEUR : ALBERT ROBICHAUD

SONT ABSENTES : MESDAMES : JENNYFER RUEL ET GÉRALDINE CHRÉTIEN

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

105-07-2026 : LECTURE ET ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que l’ordre du jour soit accepté.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

- 1. Vérification du quorum et ouverture
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 8 juin 2026
- 4. Adoption des factures
- 5. Don
- 6. Demande d’autorisation à la CPTAQ concernant le projet de ligne électrique dans le chemin des Érables
- 7. Mandat à M. Mario Lavoie concernant la demande à la CPTAQ pour le projet de ligne électrique dans le chemin des Érables
- 8. Nomination des membres du comité de gestion des actifs
- 9. Période de question
- 10. Levée de l’assemblée

106-07-2026 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUIN 2026

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Albert Robichaud et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal du 8 juin 2026.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

107-07-2026 : ADOPTION DES FACTURES ET DON

Il est proposé par Mme Catherine Larocelle, secondé par M. Albert Robichaud et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

FACTURES PAYÉES		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
Hydro-Québec	Éclairage rues	258.65 \$
TOTAL		258.65 \$

FACTURES À PAYER		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
9285-9578 QC INC. (Mario Turcotte)	Nivelage des rangs	7 450.38 \$
Buropro	Copies mensuelles juin	60.95 \$
Cain Lamarre	Infractions	1 016.59 \$
Carol Levasseur	Capture de 3 castors	300.00 \$
Englobe Corp.	Étude géo	8 968.05 \$
Fonds information sur le territoire	Avis de mutation, mise à jour rôle d'évaluation	30.00 \$
Gabrielle Durand	Atelier scientifico survie	402.41 \$
Gestion Notariale	Servitudes chemin des érables	1 699.91 \$
H2 Lab	Analyse d'eau du mois de mai	1 269.32 \$
Jennifer Gosselin	Entretien de la salle, location et vannerie	90.00 \$
La conciergerie d'Amqui	Entretien ménageur juin 2026	190.98 \$
Laurie Hébert-Morneau	Plantation de fleurs	49.80 \$
Léa-Rose Hébert-Morneau	Plantation de fleurs	49.80 \$
Le Code Ducharme	Mise à jour officiers municipaux	81.59 \$
Les Aménagements Lamontagne	Abat-poussière	11 264.10 \$
Les deux sœurs dans le même panier	Biblio, atelier vannerie	879.56 \$
Macpek	Capteur de position de benne camion Western	207.82 \$
Maude Blais céramiste	Atelier céramique, jour de la Matapédia	563.38 \$
MRC de la Matapédia	Service de génie: coordination et accompagnement, inspection télévisée, traitement des eaux usées, réfection de la voirie rang 8	15 742.29 \$
Papeterie Bloc-notes	Papier et cartouche encre	147.82 \$
Pépinière Paramé	Bacs fleur et fleurs	1 903.75 \$
Petite caisse	Café biblio	26.00 \$
Quincaillerie Gagnon	Compost, mélange de crustacé	100.16 \$
Remises provinciales et fédérales	30-juin	3 929.45 \$
Sylvain Sénéchal	Plantation de fleurs	80.00 \$
Transport J.M.F. Lapierre	Terre Bacs municipales	387.55 \$
TVC Matapédia	Adhésion membre	150.00 \$
Unoria	Ent. Tracteur pelouse, Dalles et teinture mini-putt, paillis, réparation boyau arrosage	432.21 \$
Ville d'Amqui	Contribution financière piscine, tube échantillonneur pour eaux usées	2 261.19 \$
Visa	Publipostage bacs à fleurs, Bilan MADA, Registraire des Ent. Ass. Sportive, Garage coop repas formation,	206.58 \$
Yvon Desrosiers Mécanique	Entretien tracteur à pelouse	122.24 \$
TOTAL		60 063.88 \$

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d’effectuer un don de \$30 à la Croix Rouge Canadienne

Vote pour : 4 Vote contre : 0

108-07-2026 : DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ CONCERNANT LE PROJET DE LIGNE ÉLECTRIQUE DANS LE CHEMIN DES ÉRABLES

Considérant que la CPTAQ a autorisé (dossier 441990) la Municipalité d'Alberville à faire l'acquisition des emprises de terrains requises pour l'élargissement et la relocalisation en partie du chemin des Érables, dans la zone de villégiature au sud de Lac Indiens et que la municipalité a procédé aux acquisitions et à la municipalisation des dites emprises de même qu'à la réfection dudit chemin;

Considérant que les propriétaires de la zone de villégiature ont entrepris des démarches auprès d'Hydro-Québec pour l'installation d'une ligne électrique pour desservir leurs immeubles;

Considérant que la municipalité d'Alberville prend en charge à titre de promoteur auprès d'Hydro-Québec la réalisation du projet de ligne électrique;

Considérant que la ligne électrique projetée est entièrement localisée à l'intérieur des emprises du chemin des Érables, propriété de la municipalité, mais qu'Hydro-Québec demande l'établissement de servitudes sur certaines propriétés privées adjacentes au chemin, principalement afin d'y installer des aubans pour retenir la ligne au départ et à la fin de celle-ci, de même que lors d'un changement de trajectoire de celle-ci, et pour le déboisement à proximité de la ligne;

Considérant qu'une description technique, préparée par M. Éric Bernard, arpenteur-géomètre, au numéro 6284 de ses minutes, montre que 6 des 22 parcelles visées par de telles servitudes sur les propriétés adjacentes au chemin, sont situées en zone agricole protégée et qu'une autorisation de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) est requise;

Considérant que la demande d'autorisation vise une superficie totale très réduite de 229.6 mètres carrés pour les 6 parcelles situées en zone agricole sur les lots 6 656 586, 6 656 682 et 5 246 823, cadastre du Québec;

Considérant que la totalité de la superficie du terrain visé par cette demande est boisée ou en friche (coupe récente) et non cultivée, à l'exception de 2 parcelles situées sur le lot 5 656 586, d'une superficie de 10.9 mètres carrés, localisées dans une érablière, dont la faible densité du peuplement fait en sorte que l'installation des deux (2) aubans projetés sur ces parcelles n'entraînera pas de coupe d'érables;

Considérant que le terrain visé par la demande est en territoire forestier localisé dans le secteur de villégiature au sud du lac Indien situé presque entièrement en zone blanche;

Considérant que le potentiel agricole des sols du terrain visé et des lots avoisinants est faible selon le classement des sols de l'inventaire des terres du Canada pour l'agriculture qui est le suivant : $2^6 \times 3^4_{TP}$ et 7_T ;

Considérant que les possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture du terrain visé sont très faibles;

Considérant qu'il n'a pas d'établissement de production animale à proximité du terrain visé par la demande et que la nature de la demande n'aura pas d'impact négatif sur le territoire et les activités agricoles du secteur;

Considérant que l'autorisation demandée n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

Considérant que l'autorisation recherchée n'entraîne aucun impact négatif sur le développement de la zone agricole ainsi que sur le développement économique de la région;

Considérant que la superficie réduite du terrain visé n'entraînera pas d'impact sur les propriétés foncières concernées dont la superficie demeurera suffisante pour la pratique de l'agriculture (ou de la foresterie) selon une diversité de modèles et de projets agricoles (ou forestiers) viables pouvant nécessiter des superficies variées;

Considérant que la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et de la région ne sera pas affectée;

Considérant la nature de la demande, il n’y a pas d’autres espaces appropriés disponibles sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire à la demande;

Considérant que l’installation d’une ligne électrique dans l’emprise du chemin des Érables de même que les usages accessoires à cette ligne électrique visés par les servitudes sont conformes à la réglementation municipale en vigueur;

Considérant que c’est la municipalité qui fait la demande d’autorisation, le conseil municipal lui donne par la présente résolution un appui favorable;

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Albert Robichaud et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que le conseil municipal d’Alberville autorise le dépôt d’une demande d’autorisation à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) pour l’utilisation non agricole et l’établissement des servitudes demandées par Hydro-Québec pour des usages accessoires à la ligne électrique projetée dans l’emprise du chemin des Érables; cette demande est d’une superficie totale de 229.6 mètres carrés et vise 6 parcelles de terrain adjacentes au chemin des Érables, sur les lots 6 656 586, 6 656 582 et 5 246 823, cadastre du Québec, telles que décrites dans une description technique préparée par M. Éric Bernard, arpenteur-géomètre, au numéro 6284 de ses minutes.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

109-07-2026 : MANDAT À M. MARIO LAVOIE CONCERNANT LA DEMANDE À LA CPTAQ POUR LE PROJET DE LIGNE ÉLECTRIQUE DANS LE CHEMIN DES ÉRABLES

Considérant que l’arrêt de travail de la directrice générale;

Considérant que M. Mario Lavoie connaît le dossier du chemin des Érables;

Considérant qu’en l’absence de la directrice générale, le maire à donner le mandat à M. Mario Lavoie pour effectuer la demande à la CPTAQ pour les servitudes à Hydro-Québec concernant la pose des aubans ainsi que le déboisement nécessaire;

Par conséquent, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d’entériner le mandat donné par M. Martin Landry à M. Mario Lavoie pour la demande à la CPTAQ pour les servitudes à Hydro-Québec concernant la pose des aubans ainsi que le déboisement nécessaire.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

110-07-2026 : NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION DES ACTIFS

Considérant que la municipalité a entrepris la démarche de gestion des actifs;

Considérant qu’un comité doit être nommé pour effectuer cette démarche;

Par conséquent, il est proposé par Mme Catherine Larochelle, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes au comité de la gestion des actifs :

1. M. Martin Landry, maire
2. Mme Mélissa Hébert, directrice générale
3. M. Yves Thériault, responsable voirie
4. M. Jérôme Tremblay, ingénieur MRC de la Matapédia
5. M. Jonathan Simard, ingénieur MRC de la Matapédia
6. Mme Ariane Ross, coordonnatrice des programmes MRC de la Matapédia

Vote pour : 4 Vote contre : 0

111-07-2026 : PÉRIODE DE QUESTION

Une question concernant l'avancement du mini-putt

112-07-2026: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par M. Albert Robichaud et résolu
unanimement et résolu unanimement de lever la séance à 20h10.

Vote pour : 4 Vote contre : 0

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice générale/greffière-trésorière